



Bonjour, je travail dans la sécurité depuis 2002 sur un site à p

Par **amirouche**, le **22/12/2009** à **21:09**

Bonjour,
Bonjour,

je travail dans la sécurité depuis 2002 sur un site à paris ,on mars2005 le site ou je travaillé a été repris par une autre boite de sécurité ... la société avec qui je travaillée a déposé le bilan.

j'ai été repris par cette boite , mais sans contrat , j'ai pas reçu mais bulletins de salaire que 1 an après ,ou je découvre que mon employeur me déclaré que 6 mois après, soit le (01/09/2005), et j'ai découvert aussi que les bulletins qui ma remis sans pas conforme ,pas de majorations d'heures de nuits comme on travail de nuit .ni primes de transport . ni primes de temps d'habillage ..et il inclus les congés payé dans le salaire ce que je ne savais pas jusqu'au jour ou il me remet ces bulletins tous différant l'un l'autre avec des nombre d'heures inférieure à ce que je fait .

la en 2009 il continue toujours a nous remettre les bulletins 6 à 8 mois après sous prétexte qu'il est souvent on mission...du bla..bla....

il me manque toujours des sous sur mais salaire le nombre d'heures qu'il ne ma pas payé je le compte plus .

et il refuse de reconnaître , les 6 mois que j'ai travaillé sans être déclaré.

vos il la peine d'engager une procédure ?

merci d'avance